

À LIRE

DU DROIT DE L'EAU

Élément essentiel à la vie sur Terre, l'eau est une ressource qui se fait rare. Alors que l'eau douce équivaut à moins de 1% de l'ensemble de l'eau présente sur la planète, sa consommation a en effet été multipliée par six au cours des cent dernières années, tandis que dégradations et dérèglements environnementaux pèsent de plus en plus sur les systèmes aquifères. Face à ce constat, il est indispensable de se doter d'outils permettant d'assurer la sauvegarde de cette ressource au niveau international. Un objectif qui est encore loin d'être atteint même si d'importants progrès ont été réalisés au cours des dernières décennies. Comme le rappelle Laurence Boisson

de Chazournes, professeure à la Faculté de droit, dans ce texte présenté lors de sa nomination à la chaire Avenir commun durable du Collège de France, l'entrée de l'eau dans le monde du droit est relativement tardive. Même s'il existe dès l'Antiquité des instruments juridiques régissant les usages des ressources en eau, ce n'est qu'à partir de la fin du XIX^e siècle que les fleuves et les lacs frontaliers suscitent l'attention du droit international moderne. Il s'agit alors de concilier délimitation des territoires et besoins des populations locales tout en favorisant la liberté de navigation nécessaire à l'accroissement des échanges commerciaux.

L'idée qui prévaut dès lors est d'assurer un partage équitable et raisonnable des ressources disponibles. Pensé dans un contexte d'abondance, ce postulat est remis en question dans la dernière partie du XX^e siècle pour faire place à une gestion plus durable

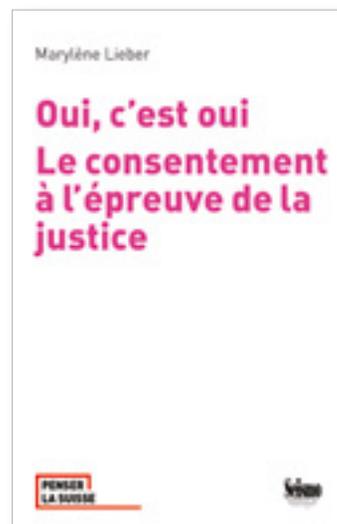
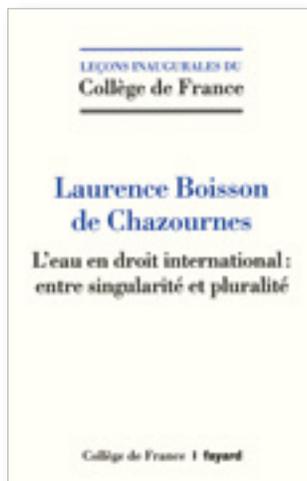
des cours d'eau visant à prendre en compte le bassin hydrologique dans son entier et tenant compte non seulement des enjeux sociaux et économiques, mais aussi du respect de l'environnement. Concrétisé par l'émergence d'un droit humain à l'eau, ce mouvement s'est largement affirmé dans le cadre du droit onusien, l'un des objectifs de développement durable adoptés en 2015 garantissant notamment l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour toutes et tous en 2030. Mais il reste de nombreux trous dans le filet. Les eaux souterraines, qui représentent 99% des ressources en eau douce disponibles sur la planète, échappent ainsi encore largement au droit international. Les formations glacières, telles que les icebergs, sont dans une situation identique, de même que l'eau atmosphérique contenue dans les nuages. Enfin, en temps de guerre, l'eau reste une cible prisée par les belligérants comme en témoignent les nombreuses attaques subies au cours des derniers mois par les infrastructures hydrauliques ukrainiennes. VM

«L'Eau en droit international: entre singularité et pluralité», par Laurence Boisson de Chazournes, Éd. Collège de France/Fayard, 80 p.

LA JUSTICE FACE AUX VIOLENCES SEXUELLES

En juin dernier, après des années de délibérations, le Parlement fédéral a adopté un projet de loi visant à réformer le droit pénal sexuel dans notre pays. Salué comme un progrès par les organisations féministes et les associations de soutien aux victimes, ce texte intègre l'état de choc et la sidération comme expressions reconnues du non-consentement et établit que toute pénétration sexuelle commise contre la volonté d'une personne sera désormais punissable comme viol, précisant que ce n'est plus l'utilisation d'un moyen de contrainte par l'auteur, mais le refus d'une victime qui définit une violence pénalement répréhensible. Ce changement de paradigme, qui maintient donc la nécessité pour la victime de prouver son refus, ne résout cependant pas tout. Comme le montre l'étude menée à Genève par l'auteure, un très grand nombre de victimes renoncent en effet à entamer une procédure judiciaire, que ce soit à cause du sentiment de honte qui les habite, parce qu'elles souhaitent oublier au plus vite ou par manque de confiance dans le système judiciaire. Et celles qui choisissent de franchir le pas se retrouvent face à un système qui, prisonnier d'un certain nombre de stéréotypes, peine à prendre en compte les préjudices qu'elles ont subis et à condamner les coupables en conséquence, notamment lorsque les violences sexuelles ont pour cadre la sphère conjugale ou que l'agresseur est issu de la classe moyenne ou supérieure. Pour y remédier, l'auteure suggère de repenser la place faite aux victimes dans les procédures et de former les professionnel·les de la justice à une meilleure compréhension des spécificités liées aux violences sexuelles. VM

«Oui, c'est oui. Le Consentement à l'épreuve de la justice», par Marylène Lieber, Éd. Seismo, 74 p.



DESSINE-MOI UNE BALEINE

On sait aujourd'hui que les cétacés peuplant les océans de notre planète sont des animaux sociables et paisibles qui ne représentent en règle générale aucun danger pour l'être humain. Il n'en a cependant pas toujours été ainsi. Les grands animaux marins que l'on peut regrouper sous le terme générique de baleine ont en effet suscité craintes et fantasmes des siècles durant avant de devenir un objet de connaissance et un motif littéraire au moment de la Renaissance. C'est l'histoire de ce lent basculement que tente de saisir cet ouvrage. Si la baleine a longtemps résisté à l'analyse scientifique, c'est d'abord parce que, évoluant dans les profondeurs de l'océan, elle s'est longtemps dérobée à l'observation. Au XVI^e siècle, les médecins-naturalistes qui se penchent sur son cas s'appuient donc essentiellement sur des informations livresques. Aux maigres descriptions léguées par les savants de l'Antiquité s'ajoutent des récits mythologiques ou poétiques ainsi que les textes issus de la tradition chrétienne. Le portrait qui en découle est celui d'une créature vorace et sournoise, dont Dieu se servirait pour mettre les hommes à l'épreuve, ce dont attestent notamment les mésaventures de Jonas ou la figure du Léviathan mentionnée dans le Livre de Job. Le développement de l'ichtyologie et les progrès de la navigation entraînent toutefois un changement de paradigme permettant à la baleine de quitter progressivement ses habits de monstre imaginaire pour ceux d'un animal décrit de manière aussi conforme que possible à la réalité. Ce qui ne lui évitera pas de faire l'objet de certaines instrumentalisation polémiques. Rabelais s'en emparera ainsi pour mener une satire contre le Saint-Siège, tandis que la rhétorique réformée s'en servira abondamment pour exprimer allégoriquement la monstrosité de l'Église romaine. VM



«D'Os et de vent. Penser la baleine à la Renaissance», par Adrien Mangili, Éd. Classiques Garnier, 256 p.



CAPITAL SANS VERTU

En étudiant deux entreprises suisses actives dans le domaine des machines-outils, Aris Martinelli démontre que les grands groupes fonctionnant en réseaux issus de la mondialisation servent surtout ceux qui les dirigent et conduisent à une dégradation des conditions de travail de leurs salarié-es.

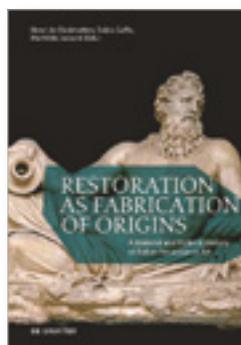
«Le Capital et le travail dans les chaînes mondiales de valeur. Stratégies de profit et conditions de travail dans l'industrie suisse des machines», par Aris Martinelli, Éd. Alphil, 417 p.



TABOU MENSTRUEL

Fruit d'une enquête de trois ans, cet ouvrage examine les représentations qui entourent les menstruations dans le monde professionnel. Il sonde les répercussions de cette stigmatisation des femmes sur leurs études, puis sur leur carrière, tout en proposant des pistes d'action pour combattre ce tabou, faisant au passage le point sur le congé menstruel.

«Briser le tabou des règles», par Aline Boeuf, Éditions 41, 192 p.



LA FABRIQUE DES ORIGINES

Cet ouvrage collectif vise à clarifier les relations entre la restauration matérielle et la politique dans l'art de la Renaissance italienne. Il se concentre sur la question de l'origine en tant que point d'ancrage de l'identité politique, patrimoniale et culturelle.

«Restoration as Fabrication of Origins. A Material and Political History of Italian Renaissance Art», par Henri de Riedmatten, Fabio Gaffo, Mathilde Jaccard, Éd. De Gruyter, 190 p.



SEXUALITÉ À L'ÉCOLE

Disponible gratuitement en version papier ou électronique, ce bref manuel illustré d'une trentaine de pages encourage l'adoption d'un langage inclusif, la diversification des représentations, le développement d'un regard critique et l'intégration du plaisir dans toutes les disciplines du cursus scolaire.

«Sexualité positive, oui!», par Gabrielle Richard, Éd. Centre Maurice Chalumeau en sciences des sexualités, 28 p.